



Compte rendu de la réunion DGEC / Représentants du personnel

du 12 mars 2025

Contexte

La Directrice générale a rappelé le contexte actuel : une loi de finance votée et un gouvernement a priori plus pérenne qu'avant, ce qui permet, estime-t-elle, à de grands dossiers d'avancer (planification, adaptation au changement climatique...). On manque cependant de visibilité à moyen terme sur la situation parlementaire et gouvernementale ainsi que sur la situation internationale (décarbonation, sécurité des approvisionnement énergétique...). Elle souligne que la préparation de la COP au Brésil est à voir dans un tel contexte.

Concernant le cadrage budgétaire, ce n'est pas exceptionnel pour la DG mais elle estime que la casse est limitée, bien que notamment les aides véhicules et le chèque énergie soient impactés.

Il y a un gel de 5,5% général sur les dépenses. Ma prime rénov est transféré sur un autre budget.

Point effectifs

La Direction a indiqué que le schéma d'emploi était à 0, en deçà de ce que la DG avait demandé mais plutôt favorable par rapport au schéma général de baisse pour le ministère.

La Direction a indiqué favoriser l'aller/retour d'agents entre DG.

On passe de 60 à 89 contractuels, soit 27% de contractuels. **La CGT s'est interrogée sur le devenir des contractuels, les CDD sont-ils renouvelés, combien de contractuels sont titularisés afin de pérenniser les emplois, et sur les formations éventuelles afin de permettre à des agents titulaires de répondre aux spécificités des postes.**

La Direction a affirmé qu'elle procédait à une recherche systématique de fonctionnaire, mais qu'il n'y avait pas de candidature ou des candidatures dont les compétences étaient très éloignées de certains postes. Il y a des besoins spécifiques avec des formations et expériences solides en matière par exemple de marché de l'énergie, du nucléaire... En matière d'éolien en mer par exemple la direction a affirmé qu'il y avait une majorité d'agents fonctionnaires mais qu'il y avait un besoin d'agent ayant une solide expérience en la matière, que l'on trouvait à l'extérieur.

La Direction a assuré qu'elle incite les contractuels à passer les concours, par exemple le concours d'IPEF. Elle a souligné que la DRH a changé de posture : à la fin d'un CDD il fallait republier le poste ce qui était inquiétant pour l'agent en poste ; désormais il est possible de garder l'agent « s'il donne satisfaction ». En outre elle a affirmé que les CDI sont favorisés.

Il existe un problème pour les contractuels d'un recrutement initial avec une faible rémunération qui se répercute tout au long de la carrière. Beaucoup d'ingénieurs contractuels ne sont pas aux mêmes niveaux d'indice que les fonctionnaires alors même qu'ils ont le même niveau de poste. Le problème de la différence de rémunération entre certains fonctionnaires et certains contractuels est identique entre fonctionnaires de différents corps et ministères pour un même poste.

La Direction souligne qu'une grille a été élaborée pour les contractuels afin d'essayer d'harmoniser les écarts de rémunération, elle estime que cela a progressé mais il reste beaucoup à faire. Elle affirme que la DG écrit à la DRH pour attirer l'attention sur tel ou tel cas, selon les CV, les carrières etc...

Sur le fond il faut harmoniser les rémunérations pour les mêmes postes tant pour les contractuels que pour les fonctionnaires. C'est un problème global pour lequel se bat la CGT.

Sur le CNRV

Il s'agit du service basé à Montlhéry dont les bâtiments sont devenus dangereux. Un déménagement dans de nouveaux locaux a eu lieu afin de protéger les agents qui sont plutôt contents d'après la Direction, même si ce n'est pas aussi « vert » que l'ancien site.

La DG a eu l'appui du SG ; une chargée de mission temporaire a été désignée pour aider, une note d'organisation a permis de clarifier les choses. Un COPIL se réunit tous les 2 mois pour traiter notamment l'ensemble des dossiers de la DRIEAT. Les dossiers ont été repris à environ 70%, ce qui représente 80% du budget. Reste à faire des contrôles réglementaires, et la reprise des véhicules par le SG en lieu et place de la DRIEAT. C'est un gros travail pour la DGEC qui n'est pas un service notamment de gestion opérationnelle de flotte de véhicules.

Sur le réaménagement

La Directrice indique que les travaux sur le déménagement « commencent doucement ».

Aux questions des représentants du personnel, la Directrice a indiqué :

- que le calendrier a été détendu et sera à articuler avec l'expertise certifiée demandée par les organisations syndicales en formation spécialisée. Il faut qu'il y ait des espaces de travail qui soient favorables pour la qualité de vie au travail, la configuration des espaces peut favoriser certains travaux collectifs. Cela peut permettre le développement d'une dynamique collective. Elle affirme avoir conscience que la qualité et l'organisation des espaces de travail sont essentiels.

- Deux prestataires accompagnent le projet, dont un qui a mené beaucoup de projets d'organisation d'espaces. La DG participe au COPIL du réaménagement. Les services qui vont déménager à l'Arche en premier sont traités en priorité. Pour la DGEC les ateliers seront en mai avec tous les agents puis d'autres pour des fonctions spécifiques, par exemple les assistants. Le déménagement se ferait au 2ème semestre 2026. Elle estime donc que cela laisse le temps de bien s'organiser.

Un message renvoyant à un questionnaire a été envoyé à tous les agents des sites Arche et TS. La Direction affirme qu'il y aura un retour aux agents par DG. Une lettre RH tous les mois comportera une rubrique déménagement. Des agents volontaires (sans avoir que des pour ou des contres le projet selon l'administration) seront désignés par sous-direction.

Prospective 2025

La Directrice a indiqué qu'il s'agissait de consolider et rendre concrets les 6 axes de transformation (travail partenarial, compétences...) déjà prévu en 2024. Il s'agira également de réfléchir à la raison d'être et aux valeurs de la DG.

La DG devrait s'appuyer sur des services internes ministère et un prestataire extérieur. La CGT a souligné l'importance de garder la main sur la politique à mener. Le service public a pour but l'intérêt général, une entreprise privée a pour but la rentabilité maximum (scandale McKinsey, scandale des EPHAD ORPEA, scandale des crèches <https://www.cgt.fr/actualites/france/commerce-distribution-services/conditions-de-travail/apres-le-scandale-des-ehpad-celui-des-creches>)...

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez plus d'information et/ou à nous faire remonter vos informations/remarques : syndicat-cgt.ac@i-carre.net